



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZAK - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - RAMUSCELLO - RICARD - VIALA B.

**N° 2023/136**

**Objet : Administration : Approbation des travaux pour la création d'un réseau EU à la Maison du Pays à Serviès**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée le projet des Communes de Guitalens-L'Albarède et de Serviès, en collaboration avec le Département du Tarn, d'aménagement et de sécurisation de la RD 14, entre le carrefour de Guitalens-L'Albarède et le siège administratif de la CCLPA situé sur la Commune de Serviès.

Monsieur le Président rappelle aussi aux membres de l'Assemblée la problématique récurrente au sein de la Maison du Pays pour l'évacuation et le traitement des eaux usées.

Pour ce faire et en concertation avec les Communes de Guitalens-L'Albarède et de Serviès, Monsieur le Président propose que la Maison du Pays puisse être raccordée au réseau d'évacuation des EU de la Commune de Guitalens-L'Albarède. Après analyse de plusieurs devis demandés pour la réalisation de ces travaux, il ressort que la SAS Rossoni TP domiciliée 330, route de Gaillac - 81500 AMBRES est la mieux -disante pour un montant de 39.754 € HT.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil d'approuver la réalisation des travaux nécessaires à la création d'un réseau EU à la Maison du Pays à Serviès et d'attribuer ces travaux à la SAS Rossoni TP domiciliée 330, route de Gaillac - 81500 AMBRES pour un montant de 39.754 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la réalisation des travaux nécessaires à la création d'un réseau EU à la Maison du Pays à Serviès,
- attribue ces travaux à la SAS Rossoni TP domiciliée 330, route de Gaillac - 81500 AMBRES pour un montant de 39.754 € HT,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2024,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,  
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,  
Christian MONTAGNE